

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

À cette séance ordinaire tenue le 11^e jour de janvier 2016 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablon, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2016-01-11-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2016-01-11-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions des procès-verbaux du 14 décembre 2015.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

GÎTE DE L'ÉCUREUIL

Monsieur le maire dresse un état de la situation concernant le Gîte de l'Écureuil et des raisons qui ont motivé la suspension des opérations pour cet hiver. Par la suite, le public présent dans la salle est invité à adresser leurs commentaires et questionnements. À la suite de ceux-ci, il est convenu de tenir rapidement une réunion publique qui aura pour but d'identifier des alternatives de fonctionnement à moindres coûts, lesquelles pourraient permettre une reprise des activités pour le reste de la présente saison. Une invitation sera expédiée à la population en ce sens.

2016-01-11-003

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 11 janvier 2016 au montant de 91 946.63 \$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2015

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	9 641.29 \$
2	Telus	1 433.69 \$
3	Telus Mobilité	33.29 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	43.68 \$
6	Salaires nets des Élus, décembre	2 195.34 \$
7	Salaires nets des Employés, décembre	15 425.56 \$

8	Salaires nets des Pompiers, décembre , gardes, 3 sorties: Mâchoires de vie Boul. Montagne, 2 feux de cheminée: Rue Notre-Dame et Rapide Nord, pratiques, formation 2 pompiers.	3 660.91 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise décembre	6 276.53 \$
10	Receveur Général du Canada, remise décembre	2 662.19 \$
11	REER, cotisations décembre	1 845.88 \$
12	Financière Manuvie, ass. Collective, décembre	1 927.46 \$
13	Info Page, fréquence numérique incendie	41.05 \$
14	Canadien National, novembre	554.00 \$
15	Postes Canada: Avis fête de Noël: 94.73\$ Loisirs, éCLAIREUR janv.: 121.54\$	216.27 \$
16	Énergies Sonic, huile à chauffage garage mun.: 585.54\$ caserne incendie: 444.48\$	1 030.02 \$
17	134619 Canada Inc. (Albert Tessier), contrat chemin d'hiver 2015-16, 1er vers.	26 674.20 \$
18	Carole Germain, frais déplac. cours de secourisme Portneuf	22.40 \$
19	Julie-Anne Perreault, cours multificit 10 sem.10 participants à 75.\$, Loisirs	750.00 \$
20	Noël du Pauvre, don	100.00 \$
21	Commission Scolaire de Portneuf, don paniers de Noël, école secondaire St-Marc	100.00 \$
22	Marché Alain Thibault, Mun.: 120.00\$, Loisirs: 60.80\$	180.80 \$
23	BFT Bowling, réparation allées de quilles, Loisirs	912.95 \$
24	Champagne & Matte, arp. géom. servitudes aqueduc	632.36 \$
25	Sports Plus St-Casimir, pièces pour scie mécanique: 175.69\$ et pièces Aq.PM.:8.49\$	184.18 \$
26	Garage Conrad Audet, essence, Mun.264.51\$, Inc: 23.00	287.51 \$
27	Pierre-Olivier Naud, tech.prév. Inc., novembre	199.55 \$
28	9228-5931 Québec Inc. (SBM) récupération du photocopieur Toshiba et livraison	466.42 \$
29	Nordik eau Inc. Hon. Prof. Caractérisation et délimitation milieu humide, Réf: Résol: 2015-11-09-220	2 644.43 \$
30	Jean Arcand, régulateur pour réservoir de propane,	50.02 \$
31	FQM transport Dicom, novembre	10.34 \$
32	Ville Donnacona, facturation cour mun. Novembre	90.00 \$
33	Imprimerie Germain, 770 copies ÉCLAIREUR janvier	552.43 \$
34	Distribution Robert, produits nettoyage salle par. Loisirs	206.73 \$
35	Richard Équipement Inc. Papeterie	151.91 \$
36	Buffet du Rapide Sud, souper Noël, 11 décembre	652.65 \$
37	René Savard, frais déplac. 2-07 au 10-12-15	41.20 \$

38	Alain Grandbois, remb. act. ext. Alex et Tomy, cours de musique, Loisirs	38.00 \$
39	Degremont Ltée, produits usine filtration	1 954.58 \$
40	Mathieu Champagne, frais déplac. pour formation pompiers,	89.60 \$
41	Samuel Tessier, frais déplac. pour formation pompiers	403.20 \$
42	Julien Lajeunesse, entretien souffleur	65.25 \$
43	Lafrenière Tracteurs, entretien souffleur	816.38 \$
44	Vohl, entretien souffleur	4.16 \$
45	Spectralite/Signoplus, panneaux de signalisation	216.96 \$
46	SCAR: Mun.: 872.47\$, Loisirs: 164.94\$	1 037.41 \$
47	Garage Pierre Tessier, réparation Dodge gris	355.32 \$
48	Sable Marco, asphalte froid	1 118.15 \$
49	Formation Prévention Secours, fournitures médicales	3 346.18 \$
50	Godin Station-Service, Mun.: 468.77\$ Incendie:43.50\$	512.27 \$

TOTAL DU MOIS: 91 946.63 \$

Municipalité:	82 045.14 \$
Loisirs:	4 141.37 \$
Incendie:	5 760.12 \$
Local des Jeunes	0.00 \$
Comité d'Embellissement	0.00 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce onzième jour de janvier 2016.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Denis Naud n'a rien à signaler.

Monsieur Louis-Philippe Douville commente l'entretien hivernal des trottoirs.

Madame Danielle D. DuSablou souhaite une bonne année aux personnes présentes.

Monsieur Robert Lépine est heureux de voir qu'une réunion de travail aura lieu prochainement pour discuter du Gîte de L'Écureuil.

Monsieur Michel Trottier n'a rien à signaler.

Monsieur Dominic Tessier Perry n'a rien à signaler.

2016-01-11-004

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION / RÈGLEMENT NUMÉRO 144-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN DE PERMETTRE LES RÉSIDENCES DE TOURISME COMME USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE RA/A-6

Monsieur le maire commente et explique le contenu du présent projet de règlement soumis à la consultation. Par la suite, il invite les personnes de l'assistance intéressées par le projet à apporter leurs observations et commentaires sur le dossier.

2016-01-11-005

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT/ RÈGLEMENT NUMÉRO 144-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN DE PERMETTRE LES RÉSIDENCES DE TOURISME COMME USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE RA/A- 6

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry procède à la présentation du règlement et répond aux questions sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le second projet de Règlement numéro 144-2015 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin de permettre les résidences de tourisme comme usage spécifiquement permis à l'intérieur de la zone Ra/a-6

soit adopté. Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2016-01-11-006

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS POUR 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de statuer sur les salaires et les avantages sociaux des employés pour 2016;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les employés de la municipalité (incluant la préposée aux espaces verts) bénéficient d'une augmentation salariale de 1.5% à compter du 1^{er} janvier 2016;

ADOPTÉE

2016-01-11-007

ADHÉSION À L'ADMQ POUR 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de permettre au directeur général et secrétaire-trésorier d'être membre de cette association;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, adhère à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût 790.69\$ incluant l'abonnement annuel, l'assurance protection et les taxes pour 2016.

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02 13000 424 « Assurance cautionnement » pour un montant de 294.00\$ (sans taxe) et 02 13000 494 « Association et abonnement » pour un montant de 496.69\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

2016-01-11-008

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ASSISTER AUX FORMATIONS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de permettre au directeur général et secrétaire-trésorier d'assister à différentes formations offertes en lien avec son emploi;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, est autorisé à s'inscrire aux formations offertes en 2016 en lien avec ses fonctions.

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02 13000 454 « Services de formation» pour un montant maximum de 1 000.00\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2016-01-11-009

TAUX HORAIRE DES POMPIERS POUR 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de statuer sur les taux horaires des pompiers pour 2016;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les taux horaires des pompiers pour 2016 soient les suivants :

Rémunération de base	55.75\$/forfait
Quatrième heure et les suivantes	18.58\$/heure
Pratique	13,46\$/heure
Prévention	13,46\$/heure
Formation	10,77\$/heure
Directeur incendie	18,58\$/heure

DE profiter de l'occasion pour souligner la qualité du travail accompli par les pompiers.

ADOPTÉE

2016-01-11-010

GUIDE TOURISTIQUE DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à acheter un espace publicitaire dans ce guide;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir achète une demi-page de publicité dans le Guide touristique de Portneuf 2016 au montant de 645\$ (plus taxes);

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 62100 345 « Promotion industrielle et touristique ».

ADOPTÉE

2016-01-11-011

APPUI À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE ST-CASIMIR / PROJET D'ACQUISITION DES VOLUMES DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE ST-LOUIS DE PONT-ROUGE

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie de St-Casimir (SHGSC) projette de faire l'acquisition d'une collection de 670 volumes relative à l'histoire et à la généalogie des Sœurs de la Charité de St-Louis de Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT que la SHGSC souhaite que cette collection demeure dans le comté afin qu'elle soit accessible au public par l'entremise de la bibliothèque Jean-Charles-Magnan;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir donne son appui au projet présenté par la SHGSC;

DE verser une contribution de 1000\$ à la SHGSC en regard de ce projet;

QU'ADVENANT une cessation des activités de la SHGSC, ladite collection soit remise sans frais à la bibliothèque Jean-Charles-Magnan;

DE demander à la SHGSC une contribution de 1.00\$ par année et par utilisateur désirant effectuer des recherches dans cette collection et de verser cette contribution à la bibliothèque;

D'IMPUTER cette dépense au « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

2016-01-11-012

PONT DE L'ÎLE GRANDBOIS / RÉSOLUTION COMPLÉMENTAIRE À LA RÉSOLUTION 2015-11-30-230

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Casimir a adopté, lors de la séance du 30 novembre 2015, la résolution 2015-11-30-230 relative au pont de l'Île Grandbois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de bonifier cette dernière par l'ajout d'éléments étayant la position du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'on retrouve déjà trois ponts ayant le même type d'architecture sur le territoire de la municipalité de Saint-Casimir (de l'église, des Lefebvre et de l'Île Grandbois);

CONSIDÉRANT que le pont de l'Île Grandbois donne accès à 25% du territoire agricole de la municipalité de St-Casimir;

CONSIDÉRANT que le pont de l'Île Grandbois, avec son unique voie de circulation, ne répond plus en 2016 aux besoins des usagers, notamment des agriculteurs et de la machinerie utilisée par ceux-ci et de la circulation lourde;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Casimir a besoin d'une nouvelle structure moderne pour assurer son développement agricole et territorial;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Casimir est prête à se départir du pont actuel et du caractère patrimonial rattaché à celui-ci;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les considérants font partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir réitère sa demande auprès du ministère des Transports pour un nouveau pont en remplacement du pont actuel de l'Île Grandbois;

DE DEMANDER l'intervention du député de Portneuf, M. Michel Matte, auprès de son collègue ministre des Transports, M. Robert Poëti dans ce dossier.

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée au député de Portneuf, M. Michel Matte et au ministre des Transports, M. Robert Poëti.

ADOPTÉE

2016-01-11-013

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACHAT D'UNE FOURNAISE POUR LA CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à procéder à l'achat d'une nouvelle fournaise pour la caserne incendie;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à l'entreprise Electro-M Henri Vallier de Portneuf au montant de 1 800.00\$ (plus taxes) livraison non-incluse.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 03000 522 «Bâtiment et terrain incendie».

DE financer cette acquisition via le « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

2016-01-11-014

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à procéder à l'achat d'un réfrigérateur pour les travaux publics;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à l'entreprise Meubles Sélection Perron de Cap-Santé au montant de 599.00\$ (plus taxes) livraison incluse.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 13000 524 «Ameublement administration».

DE financer cette acquisition via le « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

2016-01-11-015

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACHAT D'UN PANNEAU PUBLICITAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à procéder à l'achat d'un panneau publicitaire pour le développement résidentiel;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à l'entreprise Lettrage Michel Durivage de St-Marc-des-Carières au montant de 300.00\$ (plus taxes) livraison non-incluse.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 62100 345 «Promotion industrielle et touristique».

ADOPTÉE

2016-01-11-016

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / LOCALISATION DES BORNES INCENDIE DANS LE SECTEUR DE ST-THURIBE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à procéder à la localisation des bornes à incendie dans le secteur de St-Thuribe;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à l'entreprise Champagne et Matte, arpenteurs-géomètres de St-Marc-des-Carières au montant de 725.00\$ (plus taxes).

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 22000 413 «Services professionnels»;

DE financer cette dépense via le « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

2016-01-11-017

REMPLACEMENT DES POULIES DE DEUX PLANTEURS DE QUILLES

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à procéder à cette réparation;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à l'entreprise BFT Bowling (Quillo Service inc.) de Québec au montant de 1 406.75\$ (taxes incluses).

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 70124 526 « Réparation machineries»;

ADOPTÉE

2016-01-11-018

INSTITUTIONNALISATION DES ÉCOLES PRIMAIRES DE ST-ALBAN ET DE DESCHAMBAULT-GRONDINES / APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-CASIMIR AUX CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Portneuf a confirmé, lors de son assemblée des commissaires du 25 novembre 2015, sa décision d'institutionnaliser l'École Saint-Charles-de-Grondines avec l'École du Phare de Deschambault et l'École Le Goéland de St-Alban avec l'École Sainte-Marie de St-Marc-des-Carières, à compter de l'entrée 2016;

CONSIDÉRANT que plus de 80 mémoires ont été déposés lors de la consultation publique, lesquels s'opposaient à la décision

d'institutionnalisation et qu'ils n'ont pas été tenus en compte lors de la prise de décision de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale a déposé le projet de loi 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que M. Michel Matte, député de Portneuf, supporte sans équivoque la démarche entreprise par les parents pour demander aux commissaires de suspendre leur décision concernant l'institutionnalisation des écoles de Deschambault-Grondines, de St-Alban et de St-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Casimir est très préoccupé par l'impact qu'auront ces fusions annoncées sur la qualité de vie des milieux et des familles;

CONSIDÉRANT que d'autres milieux pourraient vivre une situation similaire dans un avenir rapproché;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir appuie les quatre conseils d'établissement, soit les C.E. des écoles du Phare, du Goéland, Ste-Marie et Saint-Charles-de-Grondines pour suspendre ou reporter la décision prise par le conseil des commissaires le 25 novembre 2015, et pour demander que ces derniers reconsidèrent les autres solutions proposées par les milieux concernés;

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise à M. François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, à M. David Montminy, président du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf, ainsi qu'aux conseils d'établissement des écoles concernées.

ADOPTÉE

2016-01-11-019

**MESURES DE CORRECTION DES ÉCARTS DES DÉBITMÈTRES
AQSC ET AQPM**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à procéder à ces réparations;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à l'entreprise CWA de St-Henri au montant estimé de 2 500.00\$ (taxes incluses).

D'IMPUTER cette dépense de la manière suivante :

- 25% au poste budgétaire 02 41310 521 « Entretien et réparation du réseau AQPM »;
- 75% au poste budgétaire 02 41300 521 « Entretien et réparation du réseau AQSC »;

ADOPTÉE

2016-01-11-020

SORTIE D'HUILE HYDRAULIQUE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE TRACTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à procéder à cet ajout sur le tracteur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à l'entreprise Groupe Lafrenière Tracteurs de Ste-Anne-de-la-Pérade au montant de 1 400.00\$ (plus taxes).

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 525 « Entretien et réparation des véhicules»;

ADOPTÉE

TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA GÉNÉRATRICE SITUÉE À L'USINE DE FILTRATION (AQSC)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2016-01-11-021

MANIFESTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à appuyer ce manifeste;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le manifeste pour la langue française, reproduit ci-dessous;

Langue française et monde multipolaire: l'urgence d'une stratégie

L'appel, dont nous avons pris l'initiative, lancé par quarante personnalités francophones très diverses, a été publié le 27 juin 2012 par un collectif de quotidiens de plusieurs métropoles francophones : le Devoir de Montréal, l'Orient-Le Jour de Beyrouth, le Soleil de Dakar, le Potentiel de Kinshasa, Mutations de Yaoundé et le Soir de Bruxelles.

Nous envisageons l'avenir de la langue française avec confiance. En dépit des fausses évidences.

Un monde multipolaire émerge sous nos yeux. Il contribue manifestement à rééquilibrer les activités de la famille humaine non seulement dans les domaines économique, financier et politique, mais également dans les domaines culturel et linguistique. Sous toutes les latitudes, de la Chine à la Russie, du Brésil à l'Inde, des politiques linguistiques se décident, de nouveaux espaces linguistiques s'organisent et s'affirment.

Cette nouvelle donne remet en cause l'idée même du monopole d'une langue unique dans la communication mondiale. Les grandes langues internationales qui se maintiendront ou qui surgiront ne le devront pas au simple fait du hasard. Elles le devront en grande partie à la manière dont seront exploités les atouts dont chacune dispose.

Émergente, cette configuration culturelle et linguistique globale est une chance pour l'avenir mondial du français, langue qui dispose de larges atouts.

1.Par l'Histoire : au fil des siècles, la langue française s'est illustrée en portant très loin les outils critiques d'une pensée libre et singulière et les progrès des sciences. Elle a exprimé les grands principes des Lumières et les a offerts au monde. Successivement, elle a été l'instrument de l'émancipation sociale, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de l'émergence d'institutions pour la communauté des nations.

2.Par son universalité : la langue française est utilisée sur toute la planète par de très nombreuses nations à l'intérieur d'elles-mêmes comme dans leurs rapports avec le monde, ainsi que dans les activités scientifiques et technologiques les plus avancées, de la génétique moléculaire à la conquête spatiale.

3.Par son statut de langue de travail et de langue officielle du système des Nations unies et de nombreuses organisations internationales, continentales et régionales, et par le statut de la France de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

4.Par la démographie : avec la perspective de plus d'un demi-milliard de locuteurs francophones pour le milieu du siècle, principalement grâce à l'Afrique, mais également à la France qui devrait devenir le pays le plus peuplé du continent européen après la Russie.

Ces atouts sont considérables. Ils constituent des leviers puissants pour que la langue française, dans le respect de la diversité des langues et des cultures des peuples qui composent l'espace francophone, continue à jouer le rôle qui est le sien depuis des siècles. Ces leviers, que d'autres nous envient, doivent être saisis avec détermination et constance.

En priorité, les décideurs des secteurs public et privé du monde francophone doivent quitter le modèle dominant qui a façonné leur existence au siècle

dernier et ajuster leurs choix au monde multipolaire tel qu'il advient. La soumission, la démission et la résignation linguistiques constituent les véritables menaces pour l'avenir de notre langue.

Le «tout anglais» constitue une obsession d'un autre temps et d'un autre monde. Il est une impasse d'où il faut au plus vite sortir dans l'intérêt des peuples ayant le français en partage. Notre confiance en l'avenir de la langue française n'est pas naïve. Elle appelle une vigoureuse politique d'affirmation linguistique. Cette politique doit comprendre notamment :

1.L'application stricte des législations linguistiques nationales quotidiennement bafouées par les intérêts particuliers et le conformisme ambiant, aussi bien dans les secteurs public que privé, notamment pour le français langue du travail.

2.La diversification de l'enseignement des langues étrangères et des filières bilingues vers plusieurs grandes langues dont celles des pays émergents (arabe, chinois, espagnol, portugais).

3.L'exigence de la publication en français, et dans d'autres langues si nécessaire, de tous les travaux issus de la recherche médicale et scientifique publique dans l'ensemble des pays francophones.

4.La circulation facilitée pour les étudiants, les écrivains et les artistes, ainsi que les chercheurs de l'espace francophone tant il est évident qu'il n'y a pas de francophonie si les francophones sont interdits de circulation dans cet espace.

5.Un appui massif à la numérisation des patrimoines anciens et vivants de l'ensemble des pays francophones afin d'assurer la présence du français et des langues partenaires dans l'espace virtuel devenu un lieu essentiel de communication, de mobilisation et de rassemblement.

6.Le renforcement de la recherche sur les systèmes de traduction automatique et leurs implications industrielles, afin d'assurer la présence du français parmi les grandes langues pivots qui s'imposeront dans l'intercommunication planétaire.

7.La priorité d'une politique bilatérale et multilatérale, forte et pérenne, en direction de l'Afrique francophone pour le développement optimal de son système éducatif.

8.L'utilisation de la langue française par les représentants des pays francophones dans les organismes internationaux.

Il ne s'agit pas pour le monde francophone de se dresser contre la langue anglaise ou contre toute autre langue. Il s'agit d'ouvrir nos yeux sur la réalité nouvelle, et de mettre en œuvre, dans le contexte de la mondialisation multipolaire, une stratégie offensive pour la langue française, qui assurera son avenir en valorisant ses nombreux atouts. Nous appelons les citoyens des pays francophones à exercer leur vigilance individuelle et à développer leur mobilisation collective pour que soit respecté l'usage de notre langue mondiale en partage. Nous appelons fermement nos gouvernements à réviser leur politique et leur pratique linguistiques, à abandonner les discours de circonstance sur la francophonie et à relever le défi de l'affirmation déterminée de la langue française dans la polyphonie du nouveau monde.

ADOPTÉE

2016-01-11-022

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 / MONTE-PERSONNE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à la vérification du décompte progressif #1 transmis par l'entrepreneur dans le cadre du projet de monte-personne;

CONSIDÉRANT qu'une retenue de 10% a été appliquée au décompte comme garantie des travaux;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à l'entreprise Construction RO inc. de Trois-Rivières le décompte progressif # 1 dans le cadre du projet de monte-personne au montant de 44 752.33 (taxes incluses).

ADOPTÉE

2016-01-11-023

PARTICIPATION À L'ENTENTE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF / ANNÉE 2016

ATTENDU QUE toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48.39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

ATTENDU QUE le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf et ce, depuis le 1er juillet 2011;

ATTENDU QUE l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

ATTENDU QUE la Commission de développement social et économique recommande également l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières de la CTRP pour 2016;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2014, par la résolution 2014-12-08-290, la municipalité de Saint-Casimir reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire et lui confie la signature pour et au nom de la municipalité ladite entente qui se terminera le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2016;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir confirme sa participation financière annuelle pour 2016 au montant de 2 973\$.

ADOPTÉE

DIVERS

A) INFOLETTRE

Mme Danielle D. DuSablou suggère de mettre en place une « infolettre » municipale qui pourrait être acheminée par courriel. Le sujet sera discuté à la prochaine réunion de travail.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2016-01-11-024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h25.

René Savard
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire